



Mairie de Charensat

Réunion du 28 Janvier 2016

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE - BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – COTTET - DEBOUDARD - DUBOISSET - MOURLON - POUCHOL - SENETAIRE.

Absents excusés : MOUILLET (pouvoir à Mr BLANCHON)- LENOBLE (pouvoir à Mr MOURLON).

Date de convocation : 20/01/2016

L'an deux mil seize, le 28 Janvier, à 20h00 le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire. Mme BACCONNET a été nommée secrétaire de séance.

Remarques sur compte-rendu de la réunion du 14/12/2015 :

Mr POUCHOL demande l'état d'avancement du dossier de Mme BASCOBERT à la Gorce. Lecture des courriers adressés à Mme BASCOBERT et à Maître ESPAGNOL. Le dossier n'a pas avancé, Mme BASCOBERT n'a pas pris contact avec Me ESPAGNOL.

Approbation de ce compte-rendu : 13 voix pour.

QUESTIONS DEBATTUES

Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

- **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** : Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du DICRIM, et entendu les explications du Maire, propose quelques modifications (page de l'arrêté préfectoral et la mention « document à conserver » à agrandir) mais adopte le DICRIM et confie le soin au Maire de prendre toutes les mesures utiles pour informer la population.

- **Epf-Smaf** : Adhésion des communes de VERNEUGHEOL, CHAMALIERES-SUR-LOIRE, BONNEVAL, LE BREUIL, JALIGNY SUR BESBRE, SAINT FLOUR, et la communauté de communes du LIVRADOIS PORTE D'Auvergne.

- **Renouvellement de la convention de mise à disposition** de Jean-Michel PEROL à l'Ehpad pour l'année 2016 pour une durée de 25h/mois.

- **Proposition d'avancement d'échelon** : Accord pour avancement d'échelon à la durée minimale pour Benoit MOURDON- Fabrice BEAUDET- Jean-Michel PEROL- et Clarisse PRESLE (même avancement de carrière que la mairie de Biollet) ; à la durée maximale pour Murielle TAILLARDAT (même avancement de carrière qu'à l'Ehpad de Charensat).

- **Demande d'autorisation de stationnement d'un véhicule taxi sur la commune** par Mr ANJUBAULT Cyrille. Deux emplacements existent déjà sur la commune SARL KOEHLER et Sarl MASSON. Le Conseil Municipal accepte la création d'un emplacement supplémentaire de taxi pour Mr ANJUBAULT et autorise Mr le Maire à demander l'avis de la commission des taxis.

- **Programmation FIC 2016-2018** : Information sur les nouvelles modalités du Fonds d'Intervention Communal. Le montant de dépense subventionnable maximum pour 2016-2018 est de 390 000 € HT. Monsieur le Maire présente des devis pour les travaux de voirie pour les 3 années à venir :

- La Faye / Chez Carpiquet : 1^{ère} partie : 15 883,80 € TTC et 2^{ème} partie : 28 702,32 €
- Chez Vialle : 10 279,44 € et 6 403,80 € TTC
- Parinet / Croix des Cardères : 6 771,06 € TTC
- May / La Croix des Cardères : 37 045,20 € TTC
- Croix de Roche aux Reliers : 5 902,68 € TTC
- Renforcement Bourg / Les Conchons : 12 693,30 € TTC
- Renforcement Voirie communale RD13 / Charensat : 28 176,84 € TTC
- Charonnet : 12 117,12 € TTC
- Groslières : 1 663,02 € TTC
- Route Chabassières/Espinasse : 3 428,52 € TTC
- Chez Fréret : 1 838,14 € TTC
- Montaudot à Chabassière : 21 518,82 € TTC
- Création d'une voie communale desserte maison Mauchet : 6 938,64 € TTC
- Desserte Chancelade CLOAREC/LANOUIZIERE : 2 187,36 € TTC
- Desserte CHERPOZAT/CHAMPOMIER : 1 862,28 € TTC
- La Pourmerole : 17 336,45 € TTC
- Les Pradelles / Puy Chirol : 11 815, 50 € TTC
- Les Pradelles / May : 15 098,70 € TTC
- Charonnet : 12 117,12 € TTC
- Le Betoux : 12 608,40 € TTC
- Les Marmétoux : 2 701,80 € TTC
- Chabassières : 6 781,08 € TTC
- Mauchet / Les Lignières : 5 902,68 € TTC

- Le Betout : 2 677,44 € TTC
- Chassagnette : 1 275,60 € TTC

- Le Bourg / Les Collanges : 6 405,42 € TTC
Soit un total général : 286 015,41 € TTC

Mr MOURLON intervient pour dire que le chemin de Loradoux n'est pas dans cette programmation. Mr BLANCHON explique que l'entretien de ce genre de chemin ne peut pas entrer dans les programmations d'investissement. Les travaux réalisés en régie, ne peuvent se faire actuellement à cause des retards pris sur d'autres dossiers alors que climat de l'année 2015 aurait été idéal.

- **Voirie forestière** : Les communautés de communes « Cœur de Combrailles et Pays de Pionsat » ont établi un schéma directeur de desserte forestière. Pour la commune de Charensat, l'évaluation du coût des travaux pour tous les massifs forestiers s'élève à 583 300 € HT, subventionnables à 80%. Le conseil Municipal propose cette année d'inscrire : Les Sanciaux, Troissagnes et le bois La Brousse, ce qui fait un montant total de 111 200 € HT.

SMADC : Dans le cadre du rééquipement informatique prévu en février 2016, le conseil municipal autorise Mr le Maire à engager et mandater les dépenses de la collectivité dans la limite de 25% des crédits ouverts en 2015 au budget principal, à savoir : 4 000 €.

Amicale des Chasseurs : Demande de mise à disposition d'un local communal ou d'un terrain pour construire un local de chasse. Accord sur le principe, rechercher un terrain ou un local adéquat.

AS Charensat : Demande d'aménagement du local des vestiaires du stade pour la création d'un nouveau local de stockage. Accord sur le principe, à voir comment réaliser les travaux.

Comité des Fêtes : Attribution d'une subvention de 979 € pour l'organisation du repas de la Foire aux Dindes 2015.

Demande du Président pour organiser un concert du groupe Wazoo le samedi soir de la fête patronale sur le terrain communal vers les gîtes. Après délibération, le conseil municipal décide de proposer au Comité des Fêtes d'organiser ce concert sur la plate-forme à l'entrée du bourg route du Montel de Gelat, qui lors de sa conception était prévue pour recevoir ce genre de manifestations.

Les arrêtés d'interdiction de circulation et de déviation seront demandés pour assurer le bon déroulement de cette fête patronale. Le trou d'eau situé dans l'espace vert sera sécurisé.

ONF Programmation 2016 : Dégagement et nettoyage des parcelles 13 et 3a. Montant du programme 2016 : 10 600 € HT.

Devis AT OPTIMAT 63 : Suite à un vol de matériel prêté par l'entreprise CHOMETTE pour la réalisation de travaux au garage communal de la Gorce, le conseil municipal décide de lui racheter ce matériel (panneaux de coffrage et tendeur) et accepte le devis d'un montant de : 444,80 € HT.

Nettoyage du terrain insalubre vers la grange des Gourillats : Après avoir procédé aux formalités nécessaires, le conseil municipal décide de procéder au nettoyage du terrain des Gourillats et accepte le devis du SIVOM d'Auzances d'un montant de 1 100,00 € HT.

Bâtiment d'accueil de Chancelade : Le conseil municipal prend connaissance du nouveau plan de masse, réalisé par l'architecte, du bâtiment d'accueil de Chancelade, en vue d'un nouveau dépôt de permis si besoin.

Forum internationale de la carpe et du silure à Montluçon : Le conseil municipal accepte que les gardes-pêche de Chancelade participent à ce salon qui se tiendra les 27 et 28 Février 2016. Le montant du stand est de 250 €.

Lecture du courrier des habitants du hameau de Vergheadet : Le conseil municipal décide de ne pas en tenir compte puisqu'il est totalement anonyme : aucun nom, aucune signature.

Courriers de Mr BOBIER Lionel : qui ne veut pas régler la taxe d'assainissement de sa facture d'eau 2015, car il s'est rendu compte, après acquisition que sa maison n'était pas raccordée à l'assainissement. Il souhaite que la commune réalise les travaux jusqu'à sa limite de propriété.

Mr le Maire explique qu'il existe un schéma d'assainissement au niveau de la commune, et une réglementation pour l'assainissement individuel ou collectif. Les habitations qui sont situées dans le zonage d'assainissement collectif qui ne se sont pas raccordées lors de l'aménagement de traverse et la réalisation de l'assainissement du bourg doivent le faire.

La taxe d'assainissement n'est pas un droit à raccordement mais une redevance de pollution en rapport avec la consommation d'eau (la commune ayant décidé de l'appliquer sur le zonage desservi par l'assainissement collectif). Chaque dossier de raccordement tardif sera traité de la même façon. Raccordement ou pas la taxe d'assainissement est due pour les habitations du zonage d'assainissement collectif.

Lecture du courrier de Mr Jérôme LANGLAIS de SCP Langlais Avocats : en qualité de Conseil de Mr Jean-Michel COURTADON concernant le litige avec la Commune. Le conseil municipal accepte de prendre un avocat et défendre les intérêts de la commune.

Bulletins municipaux : Monsieur le Maire explique que les bulletins seront distribués par La Poste étant donné que l'année dernière les conseillers minoritaires n'avaient pas voulu les distribuer. L'association « un regard sur l'avenir » a souhaité diffuser un mot sur le bulletin municipal, ce qui a été fait. Suite à cela, Mr le Maire demande des excuses publiques de la part de Mme la Présidente car les exemples cités sont infondés.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,